



ASSIGNATION EN REFERE D'HEURE A HEURE

1er ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ (2025)

ET LE Mercredi 24/05/2025 Mai A 12 HEURES 20 MINUTES.

A la requête de :

Monsieur Marien Judith KOUAME Né le 19 Janvier 1975 à Yamoussoukro de nationalité ivoirienne, instituteur, militant du PDCI RDA, demeurant à Siplou ;

Ayant pour domicile élu, et conseil **Maître S. Lassomann DIOMANDE**, Avocat exerçant à la Société Civile Professionnelle d'Avocats "LEX WAYS", dont le siège social est sis à Cocody Deux-Plateaux, villa RIVER FOREST, 101 rue J 41, 25 BP 1592 Abidjan 25, Téléphone : 27 22 52 60 77, courriel : info@lexwaysci.com;

Et en vertu

De l'ordonnance N° 23.25/2025 rendue par le Président du Tribunal de Première Instance d'Abidjan, au pied d'une requête à lui présentée le 13 mai 2025.

Desquelles ordonnance et requête copies sont signifiées et remises en tête et avec celle des présentes.

Reçu le 24/05/2025
à 12h01 F. AN.
J'ai

Maître DEMBELE HERVE TATORIO
Commissaire de Justice
Près le Tribunal de Première Instance
d'Abidjan, Cocody II Plateaux Immeuble
CISSOKO, Rue Best Off, 12ème ARDT
21 BP 4876 ABIDJAN 21

Commissaire de justice, susdit et soussigné
Donné assignation à :

Le **PARTI DEMOCRATIQUE DE COTE D'IVOIRE RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN** par abréviation « **PDCI-RDA** », parti politique ayant la personnalité morale et son siège social à Abidjan Cocody centre Maison du Parti pris en la personne de son représentant légal ou toute autre personne ayant pouvoir de le représenter, en ses bureaux ou en tout autre lieu où étant et parlant à :

Mademoiselle **FELINE**
ANOMA KAMAY, Assistante de Direction du Directeur de Cabinet de la Présidence de PDCI-RDA, a été déclarée qu'elle a reçu copies tant de l'Ordonnance et de la requête, que celle de mon exploit en titrant mes originaux.

Secrétariat du Directeur
de Cabinet
Présidence du PDCI-RDA
20 B.P. 1081 Abidjan 20
ABIDJAN